

Réforme des retraites : la vie devant soi... à bosser !

Le saccage de la planète a fait de l'année 2022 la plus chaude jamais enregistrée en France. Mais l'hiver arrive et le froid s'installe. Pour beaucoup d'entre nous, réussir à se chauffer va devenir une question lancinante. Les prix montent et mangent les salaires, alors que chaque euro compte déjà. Mais Élisabeth Borne a une doudoune et, pour elle, l'urgence, c'est la réforme des retraites, dont les modalités devraient être « dévoilées » le 10 janvier.

Travailler plus pour travailler plus.

Ça ne lui suffisait donc pas de s'en prendre aux chômeurs pour les forcer à accepter les pires conditions du patronat. Alors que la casse des services publics fait que l'hôpital ou le réseau énergétique sont au bord de la rupture, il faut encore aller gratter au fond des poches des travailleurs jusqu'à toucher l'os.

La Première ministre essaie de faire jouer le suspense autour de l'âge de départ : 65 ou 64 ans ? Médiocre effet d'annonce : quoi qu'il arrive, il faudrait s'user au travail plus longtemps, au-delà de l'espérance de vie en bonne santé. Et il est déjà prévu que l'allongement de durée de cotisation compense un compromis sur l'âge de départ, ou vice-versa.

« Ils reculent l'âge de la retraite et avancent l'âge de la mort »

Il s'agirait, nous dit-on, de sauver les caisses de retraite de la faillite. Sauf que, en 2021, les caisses étaient excédentaires et le seront encore plus en 2022 : 3,2 milliards. Elles ne deviendraient déficitaires que plus tard, avec un déficit de 17 milliards. Après ? Le Conseil d'orientation des retraites (COR), service de l'État, prévoit qu'elles réduiront ce déficit graduellement et sans réforme. De toute façon, il s'agirait de 17 milliards sur un budget de 330 milliards, soit seulement 5 % du total. Sans parler des réserves importantes dont l'ensemble des caisses disposent aujourd'hui, 160 milliards d'euros au total.

Mais il y a les faits, et puis il y a les profits. Les fonds de pension privés lorgnent depuis un moment sur le gigantesque marché de l'épargne-retraite individuelle que cela ouvrirait. Ensuite, reculer l'âge de départ à la retraite, c'est faire travailler plus longtemps ceux qui le pourront et, surtout, pour tous ceux qui ne le pourront pas, réduire le montant des pensions. C'est

aussi s'assurer que davantage de travailleurs meurent avant de toucher leur retraite, usés par l'exploitation.

Pour faire passer la pilule, le gouvernement met en avant le chiffre de 1 200 euros de minimum de pension. Promesse bidon, car ce « minimum » ne sera garanti que si l'intégralité des annuités a été cotisée, des annuités toujours plus nombreuses... Pour beaucoup, ce sera donc le minimum vieillesse, qui est aujourd'hui à 908 euros, en dessous du seuil de pauvreté. Et encore faudra-t-il le demander.

Nous imposer face au gouvernement

Si les caisses de retraites sont vraiment si mal en point, il y a une solution simple : un déficit de 5 % est immédiatement comblé par une augmentation des salaires, et donc des cotisations, de 5 % ! Si les salaires augmentaient de ce qui nous est nécessaire aujourd'hui, c'est-à-dire au moins de 400 euros, plus de problème de « déficit ». Et cela réglerait quelques autres problèmes aussi, nos fins de mois par exemple !

Ce n'est évidemment pas une option pour le gouvernement. Mais il se souvient de la mobilisation de 2019 qui l'avait mis en peine de passer l'ancienne réforme des retraites avant la crise Covid. Alors il fait mine de se concerter avec les directions syndicales, qui se sont précipitées à la table avant même de chercher à mobiliser.

Il n'y a pourtant aucun espoir que ces négociations fassent « entendre raison » au gouvernement qui sait très bien ce qu'il fait. C'est bien pourquoi il faut préparer les luttes sociales et les grèves, en s'appuyant sur toutes les échéances de mobilisation. Ce gouvernement des patrons se fiche bien du temps qu'il fait, mais il a la trouille du réchauffement du climat... social !

Il y a urgence... à se révolter !

Aux Urgences de l'hôpital, lundi 28 novembre, à 7 heures : 8 infirmiers sur 9 et 7 aides soignantes sur 8 étaient en arrêt maladie. L'après midi 4 personnes sur 18 étaient présentes. Situation critique qui n'est pas nouvelle. Dans ce service, les étudiants en médecine étaient livrés à eux-mêmes. Les Urgences avaient été suspendues comme lieu de stage pendant 6 mois par l'ARS. Le 21 septembre 2020, le Professeur Raphaël, chef des Urgences, avait donné sa démission « pour ne pas mourir à la tâche » après avoir alerté la direction sur la situation catastrophique aux urgences un an avant. Les personnels des Urgences ont fait grève longtemps pour dénoncer leurs conditions de travail. Les Urgences, un scandale pour les conditions de travail, les salaires des soignants et pour la prise en charge des patients.



(Dessin Collectif Inter Hôpitaux)

Et pourtant il continuera d'exercer !

Le professeur Emile Daraï, gynécologue à l'hôpital Tenon à Paris est accusé de viols. 190 témoignages sont parvenus à l'association "Stop aux Violences Obstétricales et Gynécologiques" et 36 plaintes ont été déposées au pénal. Il vient d'être mis en examen et placé sous contrôle judiciaire. Malgré cela, le professeur est maintenu à son poste de gynécologue hospitalier.

Certes la justice a décidé d'interdire au professeur Daraï d'exercer la gynécologie uniquement lors des consultations privées et aucune condamnation pénale n'a été prononcée.

Le principe de précaution tout comme la lutte contre les violences faites aux Femmes méritaient une interdiction totale d'exercer.

Start-up nation... un vrai hold-up !

Les directions d'hôpitaux ont de plus en plus recours à des start-up pour palier les conséquences de leurs politiques d'économies... et continuer à en faire !

- Manque criant de lits ? la plateforme MedBed360 vient

de s'implanter dans les hôpitaux de l'Est pour renseigner en temps réel les places vacantes

- Manque de personnel ? ça passe même plus par l'hosto, les cadres piochent direct les gardes sur Hublo
- Manque de places d'hospitalisation ? My Hospital renvoie à des hôtels autour de l'hôpital – et aide à développer des « hôtels hospitaliers » payants
- Sous-effectif administratif ? Happytal numérise les parcours de soins, et propose des services... payants
- Manque d'assistantes sociales : Noé Santé vient « optimiser la durée moyenne de séjour des patients »... les sortir au plus vite quoi

Le but est de privatiser de plus en plus, quitte à brader les soins, et les excuses du type « ça ne marchait pas bien » ne sont qu'un prétexte : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage !

Trop... C'est trop !

Les syndicats représentatifs d'Internes en médecine et en pharmacie viennent de déposer 28 plaintes à l'encontre de 28 CHU pour les contraindre à mettre en place un décompte du temps de travail des Internes. Par cette action juridique, ils veulent imposer que le temps de travail maximum des Internes soit respecté. Un décret existe depuis 2015.... mais de très nombreux hôpitaux ne le respectent pas !

Le travail, c'est la santé chantait Henri Salvador... Mais trop de travail nuit gravement à la santé !

Une victoire pour les patients

Le Levothyrox, un médicament conçu contre les problèmes de thyroïde, avait changé de formule en 2017. Des milliers de patients ont souffert alors d'effets secondaires qu'ils n'avaient pas auparavant. A l'époque ces effets secondaires ressentis avaient été niés par tous.

Ces patients se sont mobilisés :

-la filiale française du groupe pharmaceutique Merck tout comme l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament viennent d'être mis en examen pour « tromperie aggravée ».

-Quant à Merck, il a été condamné en 2020 à indemniser plus de 3 300 utilisateurs de ce traitement ayant soufferts d'effets secondaires à la suite du changement de formule.

La mobilisation, ne pas se laisser faire : un remède efficace !

Sans commentaires....

Selon l'Académie de Médecine, des dysfonctionnements (manque de lits, inégalités territoriales etc.) dans les unités neurovasculaires des personnes ayant eu un AVC sont responsables de 5 000 décès ou dépendances par an.